

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024**

**Date de convocation : 30 août 2024**

**Date d'affichage : 30 août 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre et le trois septembre à 20 heures 30,**

**Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.**

**Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Frédéric BERNE - Virginie TARDY**

**Absents, excusés : Annabelle MORILLAS**

**Procurations : Néant**

**Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.**

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Juillet 2024
- Conclusion d'un contrat de location et de maintenance pour le prêt d'un copieur en mairie à compter de décembre 2024
- Décision modificative N°2 M57
- Fixation du tarif pour l'octroi de trois cartes de chasse auprès de l'ACCA de Montmiral
- Cession à titre gratuit de la parcelle A 765
- Inscription à l'état de l'assiette 2025 de coupes de bois proposées par l'ONF dans la forêt communale
- Questions diverses

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2024**

Lecture est faite par le Maire.

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- La convention d'entente avec Montmiral sur la gestion des Chemins de la Cloître et des Frênes a été signée.
- Le marché de travaux pour l'aménagement de la Rue du Chalon a été attribué à l'entreprise TP Réalisations. La première réunion de chantier a eu lieu le 1<sup>er</sup> aout dernier.

- Le dossier de demande de subvention pour la désimperméabilisation des places de parking Rue du Chalon a été déposé auprès de Valence Romans Agglo et est en cours d'instruction

Approuvé à l'unanimité

**CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE POUR LE PRET D'UN COPIEUR EN MAIRIE A COMPTER DU 29 DECEMBRE 2024**

Pour rappel, le copieur de la mairie est en location (leasing) depuis 2019. Le contrat de prêt auprès de l'entreprise Locam se termine le 29 décembre 2024 ainsi que le contrat de maintenance et de gestion des copies et des toners, conclu auprès de Leclere.

Il a donc été fait le choix de lancer une consultation, en collaboration avec le SIVOS des Collines, pour comparer les offres de trois prestataires :

- Leclere (prestataire actuel)
- Infinity (prestataire précédent)
- Cap bureautique (prestataire local, basé à Alixan, très implanté dans les communes alentours)

Les critères de choix retenus sont le prix (prix du contrat de location du copieur et de la maintenance et prix des copies) et la qualité (capacité à intervenir rapidement en cas de problème, copieur conforme aux attentes).

Leclere Bureautique et Cap Bureautique proposant chacun une offre équivalente, les deux entreprises ont été rencontrées en juillet et des négociations supplémentaires ont eu lieu dans l'été.

Le tableau d'analyse des offres est le suivant :

Critères (annoncés aux candidats)	Barème (annoncé aux candidats)	Sous-critères (annoncés aux candidats)	Candidats			
			Leclere		Cap Bureautique	
			Points	TOTAL	Points	TOTAL
Prix	60%	Montant de la location du copieur	35	55	40,00	60,00
		Montant du contrat de maintenance et du forfait copie (20 000 NB/an et 7 200 C/an)				
		Montant des copies hors contrat (supplémentaires)				
Qualité	40%	Copieur correspondant aux attentes (A4-A3-by pass au minimum, scan, recto verso en 1 passage, 25 pages/min)	10	40	10	40
		Délai d'intervention garantie	25		25	
		Gestion des consommables	5		5	
<b>TOTAL</b>			<b>Leclere</b>	<b>95</b>	<b>Cap Burea</b>	<b>100,00</b>

Cap Bureautique, après négociation, propose un contrat mutualisé avec le SIVOS, réduisant ainsi les coûts pour arriver à un contrat de maintenance et de location moins cher que la proposition de Leclere pour des contrats de qualité et options équivalentes.

Les retours des communes alentours sur leur relation avec Cap Bureautique sont très positifs. Il est donc proposé de faire appel à Cap Bureautique pour la location et la maintenance du copieur de la mairie.

La proposition de Cap Bureautique étant également moins chère pour le SIVOS, le conseil syndical du SIVOS a aussi fait le choix, la veille, de Cap Bureautique.

Voté à l'unanimité

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 M57**

Au regard des travaux entrepris en ce milieu d'année et les subventions obtenues, la section d'investissement du budget 2024 doit faire l'objet de réajustements :

- Travaux de la cour de l'école :
  - o Prévu au budget : 15 600 €
  - o Coût total (cour + mobilier extérieur) : 21 000 € environ (au maximum)
  - o Dépenses d'investissement à ajouter en 21312 : + 5 400 €
- Equipement fitness :
  - o Prévu au budget : 9 650 € en dépenses / 2 015 € en recette
  - o Coût total (mobilier supplémentaire + pose) : 22 705 € (au maximum)
  - o Subvention obtenue : 10 296 €
  - o Dépenses d'investissement à ajouter en 2188 : + 13 055 €
  - o Recettes d'investissement à ajouter en 1321 : + 8 281 €
- FCTVA perçu en plus par rapport au prévisionnel (+ 7 750 €) et solde de l'assurance pour la tempête de septembre 2023 perçu en plus par rapport au prévisionnel (+ 3 685,47 €)

Soit :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
21312 Ecole	+ 5 400,00 €	10222 FCTVA	+ 7 749,95 €
2188 Autres immo	+ 13 055,00 €	1321 Subv Etat	+ 8 281,00 €
		1328 Subv autres	+ 2 424,05 €
TOTAL	+ 18 455,00 €	TOTAL	+ 18 455,00 €

Voté à l'unanimité

### **FIXATION DU TARIF POUR L'OCTROI DE TROIS CARTES DE CHASSE AUPRES DE L'ACCA DE MONTMIRAL**

La commune de Saint Michel est titulaire de trois permis de chasse sur la commune de Montmiral au titre de son droit de chasse dans ses bois communaux. Ces dernières années, le tarif était de 105 €, soit le même prix que celui pratiqué par l'ACCA de Montmiral.

Or, pour la saison 2024-2025, l'ACCA de Montmiral a augmenté le prix des cartes de chasse à la somme de 130 €. Pour rester sur la tradition et suivre le tarif appliqué par l'ACCA de

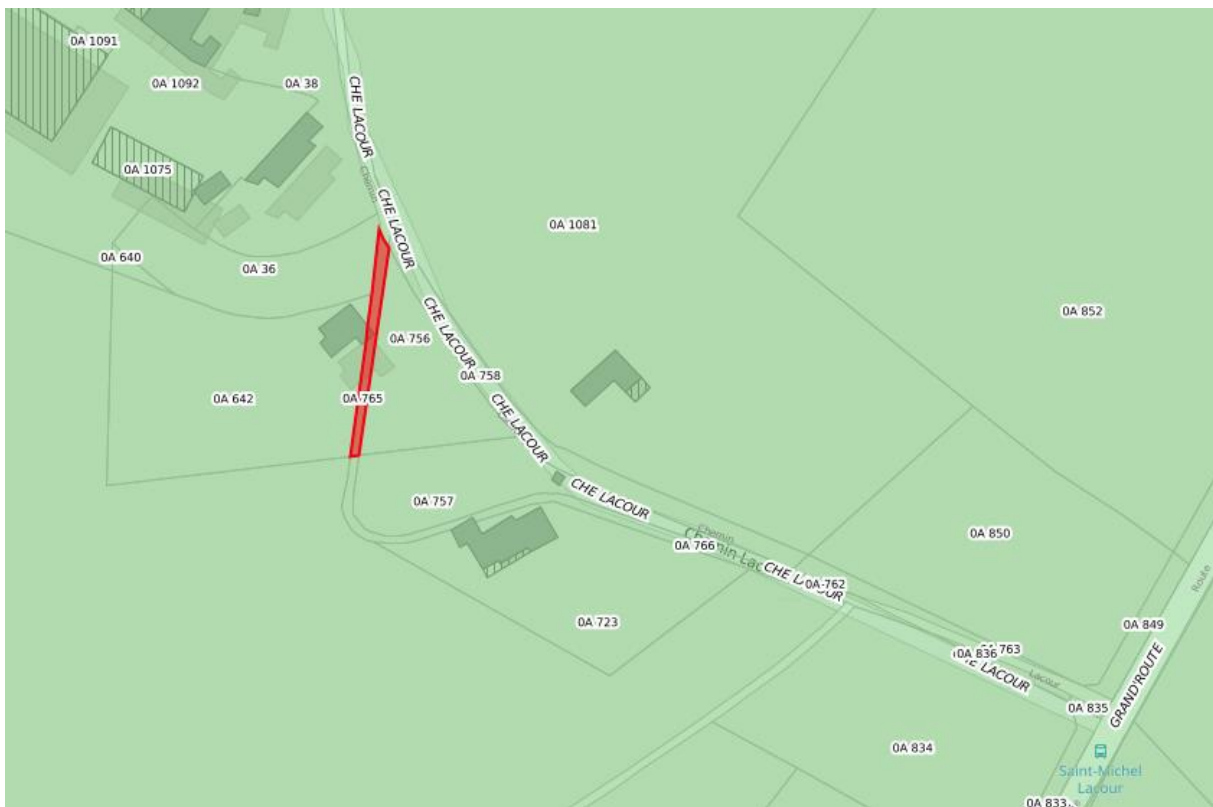
Montmiral, il est proposé d'augmenter le prix facturé par la commune et de vendre les trois cartes de chasse pour la somme de 130 € l'une.

Pour information, au 30 août, l'intégralité des cartes de chasse étaient délivrées.

Voté à l'unanimité

### **CESSION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE A 765**

La commune a été sollicitée par le notaire d'un propriétaire foncier afin de procéder à une régularisation. En effet, suite au déplacement du chemin, initialement situé sur la parcelle A 765, sur la parcelle cadastrée A 758, la parcelle A 765 aurait dû faire l'objet d'une rétrocession au profit des consorts MARTIN à l'issue du déclassement.



Dans les années 1990s, plusieurs déclassements de chemins avec enquête publique ont été réalisés. Ainsi, sur un document trouvé dans les archives municipales, en 1991, le chemin communal initial traverse une parcelle privée. Or, en 2005, sur le même type de plan, lors de la mise à jour des voiries communales, ce chemin n'apparaît plus comme chemin communal mais c'est bien le Chemin Lacour actuel qui est identifié.

Comme demandé par le notaire, la parcelle A 765, qui traverse la propriété (et la maison sur le cadastre) n'est plus du tout utilisée et est aujourd'hui toujours propriété de la commune alors que la démarche avait été initiée précédemment. Il est donc proposé de régulariser la situation et de céder gratuitement la parcelle A 765 au profit de M. Claude MARTIN.

Les frais relatifs à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Voté à l'unanimité

## **INSCRIPTION A L'ETAT DE L'ASSIETTE 2025 DES COUPES DE BOIS PROPOSEES PAR L'ONF**

L'ONF propose l'inscription des coupes prévues au programme de l'aménagement de la forêt communale de St Michel à Montmiral pour l'année 2025. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition ; en cas de refus, le conseil doit impérativement exposer les motifs qui fondent cette décision et en informer le Préfet de région.

M. OLLAT, de l'ONF, propose de prévoir des coupes en 2025 sur deux parcelles.

- *La parcelle 4 qui est à inscrire pour une désignation cet hiver. Il y aura 3 destinations de produits dans cette coupe.*

- *Le taillis de qualité trituration et chauffage sera vendu sur pied à la mesure sur catalogue ONF*

- *Les grumes d'œuvre (possibilité de quelques beaux chênes dans la combe de la p4) en bois façonné à l'exercice 2027, lorsque la coupe sur pied sera terminée.*

- *Les houppiers des bois d'œuvre seront vendus après exploitation de ceux-ci par vente de gré à gré.*

- *La parcelle 7 : La dernière exploitation de cette coupe date de 1990 - 35 ans. Le taillis est très mal venant d'un diamètre moyen 10cm pour une hauteur totale de 6m. Le taillis de châtaignier mérite d'être coupé afin de provoquer une réaction tout en maintenant les autres essences chênes et pins maritime etc... Le volume très faible ne permet pas la commercialisation sur catalogue. A voir, si après la vente de la P4 l'adjudicataire peut être intéressée par une vente amiable.*

La proposition de délibération de l'ONF est la suivante :

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant :

La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 11 juillet 2024 pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Le programme pluriannuel de coupes pour la période 2013 - 2032, consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités

**Après avoir délibéré, le conseil municipal :**

**1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :**

UG	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
4	2025	2025			SF	2	250
7	2025	2025			SF	0.76	40

**2) Orientations de mise en marché**

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
Parcelle 4	Trituration et chauffage				X - à la mesure	
Parcelle 4	Bois d'œuvre CHX-HET-CHT et feuillus précieux	X				
Parcelle 4	Houppiers BF				X – en bloc de gré à gré	
Parcelle 7	Trituration et chauffage				X – en bloc de gré à gré	

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

Oui       Non

### 3) Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
Parcelle 4	X	

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement...).

Pour information, dans le cadre de cette coupe de bois, l'ONF gère en intégralité ce dossier : le chantier, le choix du bûcheron, le choix du client et la vente... puisque l'ONF a l'obligation d'entretenir et de gérer les forêts communales pour le compte des communes.

Voté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Urbanisme**

Point sur les dossiers traités depuis début juillet :

- Dépôts :
  - PC pour un abri de jardin 1745 Route de Z'Ain
  - DP pour un abri de jardin 131 Rue de la Franquette
- Décisions :
  - Accord pour une DP pour un abri de jardin 131 Rue de la Franquette
  - Accord pour un PC pour un abri de jardin 1745 Route de Z'Ain
  - Accord pour un PC pour une rénovation de maison et une piscine 2230 Chemin du Luthier
  - Refus pour un PC pour un hangar agricole 225 Chemin Lacour
  - Refus pour un CUB (projet non réalisable) pour une maison Rue Côte Maréchale

D'autres dossiers en lien avec l'urbanisme ont été traités durant l'été :

- Suite au refus du CUB ci-dessous, le pétitionnaire a fait un recours gracieux devant le maire, recours qui a été refusé, la zone n'étant pas constructible.
- Une partie du mur de la maison située 735 Rue de la Patache s'est effondrée sur la voie publique le 12 juillet 2024. Les lieux ont été sécurisés pour les usagers (poses de barrières et arrêté de circulation) et une procédure de péril a été lancée. Les travaux de mise en sécurité et de rénovation sont en cours ; la procédure devrait donc être prochainement terminée avec la main levée de la mise en péril.
- Dans le cadre d'une rénovation de bâtiment, une demande d'information concernant les travaux réalisés sur une toiture a été faite et un permis modificatif devrait être déposé en ce sens.
- Plusieurs administrés ont été relancés dans l'été sur leur situation, à régulariser, vis-à-vis de l'urbanisme (abri de jardin non déclaré, mobile-home...)

### **PCS**

Le PCS est en cours de finalisation.

D'ultimes réunions sont à prévoir pour finaliser les points suivants :

- Présenter aux « personnes ressources » le contenu du PCS et leur rôle en son sein (à prévoir en octobre)
- Prévoir le circuit voiture pour donner l'alerte
- Acheter le petit matériel prévu

Un rendez-vous est prévu le 23 septembre à 14h en mairie avec la chargée de mission PICS (plan intercommunal de sauvegarde) de l'Agglo pour lui présenter le projet de PCS et bénéficier de ses conseils en la matière.

### **Travaux de la cour de l'école**

Les travaux de la cour de l'école ont débuté le 8 juillet. Il reste désormais un arbre à planter, en compagnie des élèves et des enseignants, à la mémoire du quatre-vingtième anniversaire de la libération de la Drôme.

Le Maire a rencontré les enseignantes le lendemain de la rentrée ; celle-ci s'est bien passée. Il a été simplement fait remarquer que les barrières plantées autour de la zone enherbée sont dangereuses ; elles seront enlevées dans quelques temps, une fois que le gazon aura poussé.

### **Travaux Rue du Chalon**

La première réunion de chantier a eu lieu le 1<sup>er</sup> août 2024. Les travaux devraient débuter mi-octobre avec les travaux de décaissement prévus en octobre et les travaux de voirie et les aménagements pendant le mois de novembre. A l'issue de la prochaine réunion de chantier, le 23 septembre, une fois le planning définitif fixé, une réunion d'information à destination des riverains sera prévue le jeudi 10 octobre ou le vendredi 11 octobre.

Concernant ces travaux :

- Un constat d'huissier sera effectué avant démarrage afin d'éviter tout problème de dégradation ultérieur
- Un plan de circulation temporaire est à prévoir
- La pose des nouveaux potelets et des points lumineux est à affiner sur place
- Des réunions avec le service éclairage publique et le service eaux pluviales de l'Agglo sont prévues.
- Le syndicat des eaux doit faire parvenir un devis pour déplacer la borne incendie
- Les réunions de chantier auront lieu les lundis à 14h

### **Travaux à la Cure**

Les travaux pour le remplacement des fenêtres des appartements de la Cure vont débuter mi-octobre.

De plus, le locataire du rez-de-chaussée a fait poser une nouvelle cuisine dans l'appartement, à ses frais. Toutefois, il souhaite faire un aménagement permettant de déposer la bouteille de gaz dans le cellier et de la relier à la plaque de cuisson dans la cuisine (et non plus de conserver la bouteille de gaz dans la cuisine comme actuellement). Ce dernier équipement étant pérenne (laissé en l'état au propriétaire en cas de départ), il sollicite la participation de la commune pour ces travaux. Le montant des travaux prévus s'élève à 426,75 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal refuse de prendre en charge financièrement ces travaux de confort mais autorise le locataire, s'il le souhaite, à les faire réaliser (à ses frais).

### **Panneau Pocket**

La commune adhère depuis début août au dispositif Panneau Pocket. Des informations ont d'ores et déjà été lancées sur l'application.

Il est nécessaire désormais de promouvoir cet outil pour qu'une majorité d'habitants télécharge cette application et soit ainsi informée en temps réel de l'actualité communale.

Des affiches ont été apposées à la mairie, à l'école et devant la boulangerie. Un article sera rédigé dans le bulletin municipal de décembre. Des flyers pourront également être laissés en mairie et à la boulangerie.

### **Energies renouvelables**

Plusieurs points concernent ces problématiques :

- L'entreprise Voisiwatt a fait une proposition de pose de panneaux photovoltaïques sur toiture lors du dernier G11 à Parnans. Société coopérative citoyenne de production



d'énergie renouvelable, elle est composée de sociétaires bénévoles et s'adresse aux particuliers et aux Entreprises et collectivités. Spécialisée dans l'autoconsommation collective (installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux pour satisfaire à la propre consommation d'électricité des communes et pour revendre l'électricité aux professionnels de la commune), elle gère actuellement une soixantaine de centrales. La commune de Mours a investi 19 000€ pour 46 m<sup>2</sup>. Le commercial peut être recontacté si les élus du conseil municipal sont intéressés. Les membres du Conseil municipal ne manifestent pas d'intérêt pour l'instant pour ce type d'équipement.

- L'entreprise d'économie mixte locale Energie Rhône Vallée sollicite les communes pour connaître leurs projets de panneaux photovoltaïques au sol. Au regard des parcelles mentionnées lors de la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables en début d'année, il est décidé de contacter cette entreprise pour voir si les terrains définis par la commune peuvent être éligibles.
- Enfin, le SDED propose d'équiper les communes volontaires de borne de recharge pour les véhicules électriques et de subventionner cet investissement à hauteur de 50%. Il est décidé de contacter le SDED pour réfléchir à ce projet (emplacement envisagé : sur le parking de l'école au bord de la Côte Maréchale, à côté du transformateur électrique).

### **Accueil des nouveaux arrivants**

Les élus décident de remettre en place la cérémonie des nouveaux arrivants. Celle-ci sera organisée le vendredi 20 septembre à 19h en mairie.

A cette occasion, plusieurs « cadeaux » pourront être remis : un bon d'achat de 10 € à la boulangerie, des cartes postales de la commune, des brochures, la liste des associations et des manifestations...

### **Visite du Sénat le 9 octobre**

Le Maire attend le programme définitif prévu par le Sénateur Bernard BUIS. Les billets de train sont réservés ; un co-voiturage sera à organiser pour se rendre à la gare de Valence TGV.

### **Prochaines dates**

- Soirée d'échange à Valence Romans Agglo sur l'économie circulaire le 17 septembre à 18h30 à The Roof Vercors à Bourg de Péage
- Les journées européennes du patrimoine se tiendront du 21 au 22 septembre
- Inauguration de l'église St Ange de Peyrins le samedi 21 septembre à 10h30
- Participation à la journée de solidarité en direction du monde combattant organisé par l'ONaCVG à Lorient le mardi 24 septembre à 10h
- Inauguration de la tribune et des vestiaires du stade de foot de Mours le samedi 28 septembre à 17h
- Invitation de la Sénatrice Marie Pierre MONIER à fêter ses 10 ans de mandat le samedi 28 septembre à partir de 15h à Vinsobres
- Inauguration du centre bourg de St Paul lès Romans le vendredi 4 octobre à 18h (*suite à l'annulation début juillet en raison des élections*)
- Assemblée générale des maires ruraux de la Drôme le samedi 5 octobre à partir de 9h à Marsaz
- Visite du Sénat le 9 octobre prochain

- Le prochain Congrès des Maires de la Drôme est prévu le mercredi 16 octobre à Valence. Les inscriptions sont à faire suivre au secrétariat.
- Prochain conseil municipal : le mardi 15 octobre à 20h30

## Divers

- Le Préfet a été saisi par un administré au titre de l'inaction de la commune et du maire en tant qu'autorité en charge du pouvoir de police administrative de l'environnement. La copie du courrier adressé au Préfet est lu en séance. Pour rappel, la commune avait pris attache auprès d'un avocat de Valence pour répondre à la première sollicitation de cet administré.
- Une rencontre a eu lieu avec le Président et le Directeur du Syndicat des eaux de l'Herbasse. Cela a été l'occasion de faire le point sur le projet d'alimentation de la fontaine (Place Val'Fontaine) par le château d'eau et l'ancien réseau d'eau communal. Sur place, au château d'eau, il a été constaté que peu d'eau arrivait mais une interrogation subsiste sur l'installation et l'ouverture ou non des vannes. Il faudra aller voir sur la zone de captage ; l'entreprise LDTP, sous-traitant du SIEH, pourra être contactée en ce sens.
- Avec l'éligibilité à la fibre, plusieurs opérateurs internet font du porte-à-porte pour proposer leurs abonnements. SFR a ainsi informé la mairie qu'un commercial est présent actuellement sur la commune.
- Un logement est disponible au Métan ; la commission d'attribution, organisée par VRH, est prévue le 10 septembre.
- Chaque année, le Téléthon informe du montant perçu par commune. Il était de 560 € en 2023 pour St Michel.
- Agence nationale du sport : octroi d'une subvention de 10 296 € (80%) pour la mise en place des équipements fitness au City Stade
- Conseil Départemental :
  - Perception de la dotation voirie : 14 185 € (légèrement revalorisée par rapport à l'année dernière : + 1000 € environ)
  - Versement au titre de la dotation de solidarité territoriale : 8 568 € (non prévu au budget)  
Soit un total de 22 753 € (10 000 € de moins que ce qui a été perçu l'année dernière)
- Après l'expérimentation de la nomenclature budgétaire M57, il est proposé d'expérimenter en 2024 (avant sa mise en place nationale en 2026) le Compte financier unique (CFU). Ainsi, en début d'année 2025, au lieu d'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2024 et le compte administratif, le conseil municipal adoptera le CFU (document unique qui reprend ces deux documents existants).
- Le nouveau député, Thibaut MONNIER, a écrit à toutes les communes de sa circonscription pour se faire connaître et organisera une tournée des maires à l'automne pour se présenter.
- Un courrier de remerciement a été adressé par le Préfet aux élus pour la mobilisation et la bonne organisation des élections législatives de juin/juillet 2024.

## **Tour des commissions**

- SIVOS :
  - La rentrée scolaire s'est bien passée. Les sept agents du SIVOS sont en poste. Il y a 72 élèves à l'école de St Michel et 40 élèves à l'école de Montmiral.
  - Des travaux ont été réalisés par les agents communaux dans les écoles pendant les vacances (placards à Montmiral, étagères à St Michel...)
  
- SIVU :
  - Le Forum des associations du 31 août dernier s'est bien passé. Il y a eu quelques personnes de passage. C'est également l'occasion pour les associations de se rencontrer.
  
- Commission technique :
  - L'entretien des chemins et voiries est à poursuivre. Il sera nécessaire de prévoir l'entretien de la piste à nouveau cet hiver. De plus, un second passage de l'épareuse est prévu.
  - Début 2025, il pourrait être bien de prévoir une nouvelle corvée de nettoyage des chemins (et d'en profiter pour nettoyer en même temps au City Park, au niveau du grillage).
  - Les travaux de voirie réalisés par Chambard sont en cours Chemin de la Sainte et Chemin de la Feyta. Au niveau du Chemin de la Feyta, en raison de la présence d'une maison avec des fissures, les propriétaires ont refusé le passage des machines vibrantes ; un simple bicouche a donc été réalisé à proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

**Le Maire**  
**Pierre COLOMB**

**La Secrétaire de séance**  
**Carole MOTTUEL**